

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de  
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/1.7/2023-74

Décision Municipale relative à l'avenant n°2 à conclure avec la société ELRES,  
dénommée commercialement ELIOR France Enseignement

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R2194-5,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale DM/31/1.1/2021-57 du 5 août 2021 relative à la passation d'un marché de services pour l'assistance technique et la fourniture de denrées alimentaires pour la restauration municipale : établissements scolaires, structures municipales et portage de repas à domicile, avec la société ELRES, dénommée commercialement ELIOR France Enseignement,

CONSIDERANT que la société ELRES dénommée commercialement ELIOR France Enseignement s'est rapproché de la Commune afin de solliciter à nouveau une revalorisation de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 compte tenu du contexte économique,

CONSIDERANT les arguments avancés et justifiés par le titulaire du marché,

CONSIDERANT la volonté des parties de poursuivre le marché et de maintenir la qualité des repas et du service rendu,

DECIDE d'accorder au titulaire, en sus de la révision de prix prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières, une majoration de ses tarifs de l'ordre de 4 % des prix unitaires initiaux,

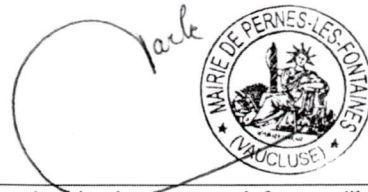
PRECISE que cette majoration s'appliquera à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 et qu'elle pourra être revue ou supprimée à tout moment durant cette période,

APPROUVE l'avenant n°2 à conclure avec la société ELRES, dénommée commercialement ELIOR France Enseignement, correspondant à cette modification et fixant les nouveaux prix unitaires du marché,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 30 août 2023

Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 30 Août 2023

Publiée le : 30 Août 2023

Notifiée le :

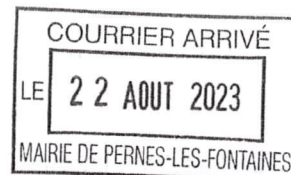
REÇU EN PREFECTURE

Le 30/08/2023

Application agréée E-legalite.com



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques



MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 2**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**VILLE DE PERNES LES FONTAINES**

Coordonnateur du groupement de commandes créé entre la Ville de Pernes les Fontaines, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques de l'Ecole Saint Joseph.  
Hôtel de Ville

Place Aristide Briand  
84210 PERNES-LES-FONTAINES  
Tél. : 04.90.61.45.00.  
Email : [contact@perneslesfontaines.fr](mailto:contact@perneslesfontaines.fr)

Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire.

**B - Identification du titulaire du marché public**

**ELRES dénommée commercialement ELIOR France ENSEIGNEMENT**

N° SIRET : 662 025 196 60347

**Siège Social :**

Tour Egée, 11 allée de l'Arche  
92032 PARIS LA DEFENSE Cedex  
Tél. : 01.71.06.70.00

**Direction Régionale Sud-Est :**

1, rue Albert Cohen  
Immeuble Plein Ouest  
CS30011  
13321 MARSEILLE CEDEX 16  
Tél. : 04.96.17.36.28

Représentée par Monsieur Damien PENIN, Directeur Général Délégué.

**C - Objet du marché public**

■ Objet du marché public:

**MARCHE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, STRUCTURES MUNICIPALES ET PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

■ Date de la notification du marché public :  
9 août 2021

■ Durée d'exécution du marché public :  
Un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Ce marché est renouvelable 2 fois pour la même durée par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties en recommandé avec accusé de réception au plus tard au 31 mars de chaque année.

■ Montant initial du marché public :  
Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans montant minimum ni montant maximum.

## D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant est pris en application de l'article R.2194-5 du Code de la Commande Publique.

Le titulaire a informé la Commune que l'inflation des coûts des matières premières, de la main d'œuvre et des frais généraux impacte l'exécution du marché et ne permet pas de maintenir la qualité des prestations fixée par le Cahier des Charges en l'état.

Compte tenu des arguments avancés et justifiés par le titulaire, et dans un souci commun de poursuivre le marché et de maintenir la qualité des repas et du service rendu, il est décidé d'accorder au titulaire une majoration des tarifs de l'ordre de 4 % des prix unitaires initiaux, en sus de l'application de la formule de révision des prix prévue par le CCAP.

Cette majoration s'appliquera pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024. Toutefois, elle pourra être revue ou supprimée durant cette période.

Toutes les clauses du marché initial demeurent inchangées.


- Incidence financière de l'avenant :

Les prix unitaires sont modifiés comme suit :

| Code Prix                             | Désignation des prestations au CCTP     | Prix unitaires initiaux HT | Prix unitaires révisés HT | Prix unitaires révisés et majorés HT |
|---------------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| <b>ECOLES</b>                         |                                         |                            |                           |                                      |
| R-MAT                                 | Déjeuner maternelle                     | 2.351 €                    | 2.547 €                   | 2.642 €                              |
| R-ELEM                                | Déjeuner élémentaire                    | 2.704 €                    | 2.930 €                   | 3.038 €                              |
| R-AD                                  | Déjeuner adulte                         | 3.300 €                    | 3.576 €                   | 3.708 €                              |
| <b>CRECHE</b>                         |                                         |                            |                           |                                      |
| R-BB                                  | Déjeuner bébé mixé - mixé végétarien    | 2.129 €                    | 2.307 €                   | 2.392 €                              |
| R-MOY                                 | Déjeuner moyen (12 mois à 18 mois)      | 2.330 €                    | 2.525 €                   | 2.618 €                              |
| R-GRD                                 | Déjeuner grand (18 mois à 6 ans)        | 2.330 €                    | 2.525 €                   | 2.618 €                              |
| G-BB                                  | Goûter bébé (4 mois à 6 mois)           | 0.393 €                    | 0.426 €                   | 0.442 €                              |
| G-MOY                                 | Goûter bébé et moyen (6 mois à 18 mois) | 0.577 €                    | 0.625 €                   | 0.648 €                              |
| G-GRD                                 | Goûter moyen et grand (12 mois à 6 ans) | 0.741 €                    | 0.803 €                   | 0.833 €                              |
| <b>ALSH - ÉTÉ SPORT - CLUB JEUNES</b> |                                         |                            |                           |                                      |
| R-MAT-ALSH                            | Déjeuner maternelle                     | 2.351 €                    | 2.547 €                   | 2.642 €                              |
| R-ELEM-ALSH                           | Déjeuner élémentaire                    | 2.704 €                    | 2.930 €                   | 3.038 €                              |
| R-AD-ALSH                             | Déjeuner adulte                         | 3.300 €                    | 3.576 €                   | 3.708 €                              |
| PDJ                                   | Petit-déjeuner                          | 0.889 €                    | 0.963 €                   | 0.999 €                              |
| GTR-ALSH                              | Goûter                                  | 0.741 €                    | 0.803 €                   | 0.833 €                              |
| KIT-RAE                               | <b>Kit pour un repas à emporter</b>     | 0.250 €                    | 0.271 €                   | 0.281 €                              |
| PRAD                                  | <b>Portage de repas à domicile</b>      | 3.858 €                    | 4.180 €                   | 4.335 €                              |

Le marché étant un accord-cadre à bons de commande sans montant maximum, l'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

## E - Signature du titulaire du marché public

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature    | Signature                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PENIN Damien, Directeur Général délégué  | Paris la Défense le 21.08.23 | <br><b>elior</b> ©<br>ELRES<br>Direction Générale<br>Tour Égée<br>9-11, allée de l'Arche<br>92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX<br>RCS Nanterre 862 025 196 |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

■ **En cas de notification par voie électronique :**

*(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

Date de mise à jour : 01/04/2019.